

DATE DE PUBLICATION : 6 mars 2023

Le directeur régional
Bretagne

Délégation de signature donnée par le directeur régional de Bretagne au directeur départemental du Morbihan

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1^{er} mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M Baptiste ALLEGRAND, directeur départemental du Morbihan et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. David DUVERT, adjoint au directeur départemental du Morbihan, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Vannes et du bureau d'accueil et d'information de Lorient. M Baptiste ALLEGRAND reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la direction départementale, à l'exception des groupes ou entreprises relevant du pôle régional d'analyse des groupes de Rennes.

M Baptiste ALLEGRAND peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de la succursale de Vannes et à leurs adjoints.

Fait à Rennes, le 1^{er} mars 2023

Hervé MATTEI